



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

OBJET :

Association « Les restaurants du Cœur – Les relais du cœur Du Hainaut Cambrésis » - Nouvelle convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule de la Commune

Date de la convocation
Le 16 Novembre 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Le Maire ou le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 LILLE) ;

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le
23 de novembre 2022
publiée ou notifiée le
24 de novembre 2022

Document certifié conforme
de la Maire.



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 22 NOVEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt-deux Novembre à Dix Huit heures Trente minutes, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de M. Raphaël KRUSZYNSKI - 1^{er} Adjoint au Maire en l'absence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire empêché tel que prévu à l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.

Etaient présents : M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, MM. Jean-Luc BULENS, Daniel HERLAUD, Didier MARMIGNON, Mmes Corinne WISNIEWSKI, Monique PASSET, Sandrine PONCHANT-CODET, M. Benjamin LECLERCQ.

Excusés : Mmes Joëlle LEGRAND-DELHAYE (pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Sylviane DEBOSZ (pouvoir à Mme Monique PASSET), Patricia DURIEUX-PATRIS (pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL), Mme Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (pouvoir à M. Jean-Luc FRERE), MM. Romuald CHANTREL (pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Cédric LATOUCHE (pouvoir à M. Michel RENARD), Anthony HERNANDEZ (pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ), Mmes Virginie BERNUS (pouvoir à Mme Catherine ROLY-EL HIBA), Mme Tiffanie SURIA.

Absents : M. Benamar TOUATI.

Secrétaires de séances : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL.

DELIBERATION FAISANT SUITE A UN DEBAT A HUIS CLOS

Monsieur le 1^{er} Adjoint au Maire de
administratif ;

VU la délibération N° 18 en date du 20 mars 2021 autorisant le Maire, à signer avec l'Association « LES RESTAURANTS DU CŒUR-LES RELAIS DU CŒUR DU HAINAUT CAMBRESIS », la convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule de la Ville, à titre gracieux, afin d'assurer le transport des denrées alimentaires.

Monsieur Raphaël KRUSZYNSKI explique au Conseil Municipal que dans le but de poursuivre notre soutien à l'égard de l'association "LES RESTAURANTS DU COEUR - LES RELAIS DU COEUR DU HAINAUT CAMBRESIS". Il est proposé de poursuivre la mise à disposition du véhicule de la Commune, à titre gracieux.

Par délibération N°18 en date du 20 mars 2021, le Conseil Municipal a autorisé Madame le maire à signer avec l'Association « LES RESTAURANTS DU CŒUR-LES RELAIS DU CŒUR DU HAINAUT CAMBRESIS », la convention de mise à disposition gratuite d'un véhicule de la Ville, à titre gracieux.

Cependant, certains paragraphes de la convention initiale de mise à disposition gratuite d'un véhicule de service de la Commune ont été réactualisés.

Aujourd'hui il convient donc d'établir une nouvelle convention.

Par conséquent, le Conseil Municipal est appelé à :

- Autoriser Madame le Maire à signer avec l'Association « LES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU HAINAUT CAMBRÉSIS » la nouvelle convention de mise à disposition du véhicule de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSE DE MADAME LE MAIRE ;

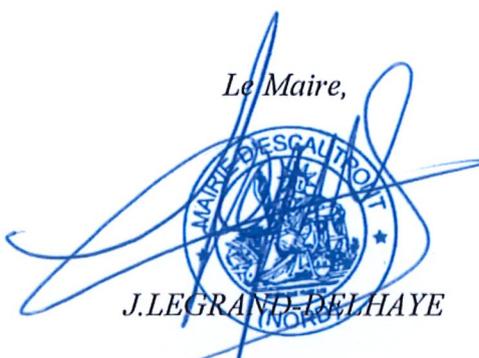
APRES EN AVOIR DELIBERE ;

AUTORISE Madame le Maire à signer avec l'Association « LES RESTAURANTS DU CŒUR – LES RELAIS DU CŒUR DU HAINAUT CAMBRESIS » la nouvelle convention de mise à disposition du véhicule de la Ville.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,


J.LEGRAND-BELHAYE